

06/03/2015



**SANTÉ** - Ce lundi en Belgique, dans les colonnes du "Standaard", à destination du lectorat flamand, et dans celles de "La Libre Belgique" pour les francophones, l'Église de Belgique a lancé une mise en garde contre une possible extension de l'euthanasie aux personnes démentes. Aucune proposition de loi précise n'a été déposée pour le moment, mais le sujet pourrait revenir prochainement sur le devant de la scène médiatique et politique.

Sous la législature précédente, un sénateur avait déposé une proposition visant à élargir l'actuelle loi sur l'euthanasie aux « *personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative ou de toute autre affection cérébrale à un stade avancé et irréversible* », ce qui aurait ouvert la voie à une large augmentation du nombre de personnes susceptibles d'être euthanasiées. Déjà, en février 2014, la majorité des parlementaires belges avaient voté pour l'euthanasie des mineurs, dans une conception encore plus extensive que dans la loi néerlandaise. En effet, la loi belge ne prévoit aucun âge minimal, alors qu'il est fixé à 12 ans aux Pays-Bas.

Dans leur texte, les évêques insistent sur le dévouement des équipes médicales engagées dans l'accompagnement des malades sur la longue durée, mais tirent préventivement la sonnette d'alarme sur un risque d'élargissement des possibilités d'euthanasie aux personnes démentes. « *Parce que les personnes concernées sont justement celles qui peuvent le moins faire entendre leur voix, nous jugeons, en tant qu'évêques, que c'est un impérieux devoir pour nous de faire entendre la nôtre en leur faveur* », insistent les évêques, qui dénoncent le « *climat d'euthanasie* » en Belgique et « *l'individualisme excessif* » qui donne prise à des revendications susceptibles d'entraver le pacte social. « *Une telle conception de l'autonomie en vient à considérer chacun comme un îlot sans lien avec autrui. Mais les individus ne sont pas des îles. Chaque être humain vit dans un environnement social, culturel, historique et relationnel.* »

Pour l'épiscopat belge, cette question n'est pas simplement idéologique ou religieuse mais anthropologique : « *le danger n'est pas illusoire que l'on veuille réserver le concept de*

*personne humaine, et les droits qui y sont afférents, à ceux qui sont capables de reconnaître pour et par eux-mêmes la valeur de leur propre vie. Ceux qui ne le peuvent pas, ou ne le peuvent plus, risquent d'être éliminés ou de se voir privés des soins nécessaires »*  
, estiment avec gravité les évêques belges.

*« Selon notre conception, jamais, dans une société authentiquement humaine, l'autre ne peut devenir une charge inutile. Et quand un frère ou une sœur en humanité réclame une attention et des soins redoublés, cette charge supplémentaire sera portée avec amour. Telle doit être la réponse. Une réponse qui témoigne d'une solidarité inconditionnelle. Ce n'est pas la porte de l'euthanasie qui doit s'ouvrir davantage, mais bien celle de la fraternité et de la solidarité »,*  
lancent les évêques de Belgique, qui tentent de réveiller une opinion publique relativement indifférente jusqu'à présent.

Source: Radio Vatican, 02/03/2015

[Texte intégral de la déclaration des évêques de Belgique](#)